

Département du Bas-Rhin - Arrondissement de Strasbourg-Ville

COMMUNE DE MUNDOLSHEIM

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 juin 2025

Nombre de conseillers élus : 27

Nombre de conseillers en fonction : 27

Nombre de conseillers présents : 21

Nombre de procurations : 6

Date d'affichage de la convocation : 24.06.2025

L'an deux mil vingt-cinq, le trente du mois de juin à vingt heures zéro minute, le Conseil Municipal de la commune de Mundolsheim était assemblé en séance ordinaire à la mairie de Mundolsheim, après convocation légale envoyée le vingt-quatre juin deux mil vingt-cinq, sous la présidence de Madame Béatrice BULOUE, Maire.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

Annick MARTZ-KOERNER – Nicolas SCHMITT – Cathie PETRI - Gérard CONRAD – Doria BOUDJI – Serge KURT - Laurent BAYART - Eric THOMY – Eric LEHMANN – Jean-Claude WORRINGEN - Valérie GUERAULT – Sylvie RISSE – Sébastien BOUREL - Julie LINGELSER - Sophie DIEMER – Henri BECKER – Lydie MOUGEL – Hervé DIEBOLD – Jean -Charles WILLM - Philippe ROSER

Étaient absents excusés représentés :

Madame Elisabeth DEISS donne procuration de vote à Madame Annick MARTZ-KOERNER
Monsieur Laurent GUILLO donne procuration de vote à Monsieur Nicolas SCHMITT
Madame Nathalie MAUVIEUX donne procuration de vote à Madame Cathie PETRI
Madame Ornella PFEIFFER donne procuration de vote à Madame Béatrice BULOUE
Monsieur Grégory RICHERT donne procuration de vote à Monsieur Henri BECKER
Monsieur Armand RUPP donne procuration de vote à Monsieur Eric LEHMANN

Le quorum étant atteint, Madame Béatrice BULOUE, Maire, ouvre la séance

Le Maire :

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
Informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal
Administratif dans un délai de deux mois

Transmis au Représentant de l'Etat le 3 juillet 2025

Publié sur le site internet de la commune le 3 juillet 2025

Le Maire, Béatrice BULOUE



13. Ressources humaines : modification du tableau des effectifs

Conseillers
élus : 27

Conseillers
en fonction : 27

Conseillers
présents : 21

Conseillers
absents : 6
dont 6 avec procuration

Conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services et de modifier le tableau des effectifs.

Ces emplois peuvent être occupés par des agents contractuels conformément aux conditions fixées aux articles L. 332-14 ou L. 332-8 du code général de la fonction publique.

Conformément à l'article L. 713-1 du code général de la fonction publique, la rémunération des agents contractuels sera fixée par l'autorité territoriale en tenant compte des éléments suivants :

- les fonctions exercées,
- la qualification requise pour leur exercice
- l'expérience de l'agent.

L'autorité territoriale peut tenir compte des résultats professionnels et des résultats collectifs du service pour déterminer la rémunération de l'agent.

Il y a lieu de mettre à jour le tableau des effectifs pour le motif suivant :

- Le recrutement au poste de secrétaire des services techniques.
- Le recrutement au poste de chargé d'accueil.
- Les avancements de grade 2025.

Madame le Maire propose les créations de poste présentées en annexe.

Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré,

- DECIDE la création des poste présentés en annexe.
- PRECISE que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

ADOpte A L'UNANIMITE
Par 27 voix Pour

Mundolsheim, le 3 juillet 2025

Le Maire,



Béatrice BULOUE

Le secrétaire de séance,



Cathie PETRI

Conseil Municipal de Mundolsheim – Séance du 30/06/2025
- ANNEXE 6 -
Ressources Humaines - modification du tableau des effectifs

Envoyé en préfecture le 03/07/2025
 Reçu en préfecture le 03/07/2025
 Publié le 
 ID : 067-216703090-20250630-DEL20250630PV13-DE

Création de poste :

Date délibération portant création	Date création	Filière	Catégorie hiérarchique	Cadre d'emplois	Grade	Niveau de recrutement minimum	Niveau de rémunération	DHS	ETP	Missions	Poste pourvu à la date de délibération	Voie contractuelle possible	Motif de recrutement si agent contractuel	Besoin permanent
30/06/2025	01/07/2025	Administrative	C	Adjoint administratif territorial	Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	Niveau 3	C1 à C3	35,00	1,00	Secrétaire du service technique	OUI	OUI	L. 332-14 - Vacance d'emploi dans l'attente du recrutement d'un	OUI
30/06/2025	01/09/2025	Technique	A	Ingénieur territorial	Ingénieur principal	Niveau 6 à 7	IB 444 - 1015	35,00	1,00	Directeur.trice des services techniques	OUI	OUI	Articles L.332-14 et L.332-8 du code général de la fonction publique	OUI
30/06/2025	01/09/2025	Technique	C	Adjoint technique territorial	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	Niveau 3	C1 à C3	35,00	1,00	Agent d'entretien des locaux	OUI	OUI	L. 332-14 - Vacance d'emploi dans l'attente du recrutement d'un	OUI
30/06/2025	01/09/2025	Technique	C	Adjoint technique territorial	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	Niveau 3	C1 à C3	35,00	1,00	Agent de cantine & entretien des locaux	OUI	OUI	L. 332-14 - Vacance d'emploi dans l'attente du recrutement d'un	OUI
30/06/2025	01/09/2025	Technique	C	Adjoint technique territorial	Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	Niveau 3	C1 à C3	35,00	1,00	Agent d'entretien des locaux	OUI	OUI	L. 332-14 - Vacance d'emploi dans l'attente du recrutement d'un	OUI
30/06/2025	01/09/2025	Culturelle	C	Adjoint territorial du patrimoine	Adjoint territorial du patrimoine principal de 1ère classe	Niveau 3	C1 à C3	20,00	0,57	Agent de bibliothèque	OUI	OUI	L. 332-14 - Vacance d'emploi dans l'attente du recrutement d'un	OUI
30/06/2025	01/09/2025	Médico-sociale	C	Agent social territorial	Agent social principal de 2ème classe	Niveau 3	C1 à C3	35,00	1,00	Agent d'accompagnement à l'éducation de l'enfant	OUI	OUI	L. 332-14 - Vacance d'emploi dans l'attente du recrutement d'un	OUI
30/06/2025	01/07/2025	Administrative	C	Adjoint administratif territorial	Adjoint administratif territorial	Niveau 3	C1 à C3	35,00	1,00	Chargé.e d'accueil	NON	OUI	L. 332-14 - Vacance d'emploi dans l'attente du recrutement d'un	OUI